



ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 27 MAI 2019

Présidence : Monsieur Stéphane Sudan, syndic

Présences : 42 personnes, dont 40 citoyennes et citoyens actifs ; majorité absolue 21

Scrutateurs : Madame Stanka Dafflon, Messieurs André Barras et Bruno Pasquier

Monsieur Stéphane Sudan ouvre l'assemblée dont le sujet principal est l'approbation des comptes 2018 du foyer « La Rose des Vents » et de la Commune de Broc ; il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Madame Anette Cetinjanin-Leuzinger, secrétaire communale, rédigera le procès-verbal. En vertu de l'article 3 de la Loi sur les communes (LCo), la présente séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Au regard des articles 9 LCo et 2 du Règlement d'exécution de la LCo (RELCo), toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de notre secrétaire communale et de Madame Christiane Oberson, caissière communale.

CONVOCATION – TRACTANDA

Monsieur le Syndic relève que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 13 du 29 mars 2019, une convocation adressée par un tous-ménages et un avis au pilier public.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Comptes 2018** - Présentation, rapports de la Commission financière et des Organes de révision, et approbation
 - 1.1 Foyer "La Rose des Vents "
 - 1.2 Commune de Broc
2. **Règlement scolaire communal** – Présentation des modifications et approbation
3. **Règlement concernant la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution** – Présentation des modifications et approbation
4. **Divers**

La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour ne soulevant aucune question, l'assemblée a lieu selon l'ordre du jour proposé.

Avant de passer au point 1 du tractanda, Monsieur le Syndic précise que le dernier procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 8 avril n'ayant pas encore été publié dans *LA VIE BROCOISE*, aucun protocole ne sera approuvé. Ainsi, celui du 8 avril et celui de la présente assemblée seront approuvés lors de la prochaine assemblée communale de fin d'année.



1. COMPTES 2018 - PRÉSENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE ET DES ORGANES DE RÉVISION, ET APPROBATION

1.1 Foyer "La Rose des Vents "

Monsieur le Syndic constate que les comptes 2018 du foyer présentent une situation avec un excédent de recettes qui a permis une attribution aux réserves de CHF 30'000 et un bénéfice reporté de CHF 38'383 grâce à une gestion attentive, tant de la part de la Direction que de celle de la Commission de direction.

Il invite Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances et président de la Commission de direction du foyer, à présenter les détails de ces comptes.

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
	<i>(en francs, arrondis)</i>		
Revenus d'exploitation	5'595'205	5'396'858	5'151'571
Charges d'exploitation	5'556'822	5'394'659	5'148'516
EXCÉDENT	38'383	2'199	3'055

Soins – CHF 3'062'152 (résultat équilibré)

La totalité des charges sociales du personnel soignant est financée par la facturation des soins de base LAMal et par les frais d'accompagnement. La variation de ces charges, comparées à celles budgétisées et aux coûts enregistrés en 2017, provient de l'évolution des niveaux de soins des résidents. Cette dernière a occasionné une légère augmentation de la dotation en personnel soignant, bien que celle-ci reste très linéaire.

Pharmacie – CHF 11'958 (excédent de charges)

Ce chapitre concerne les médicaments et le matériel médical. Dès le 1^{er} janvier 2018, le matériel LIMa est à la charge de l'Etat de Fribourg et dès le 1^{er} juillet 2018, le système fribourgeois du forfait médicaments financé par le pot commun des caisses maladie a été supprimé.

Socio-hôtelier – CHF 3'297 (excédent de dépenses)

Les taxes d'hébergement correspondent à 15'846 journées à CHF 103 ainsi qu'une centaine de journées « réservation ». Le produit de ces taxes, pour un total de CHF 1'642'368, reste constant, car le tarif journalier de facturation est bloqué par le Conseil d'Etat à CHF 103 depuis 2013. Quant à l'ensemble des charges, notamment celles se rapportant aux salaires, elles sont stables et respectent les données budgétaires. Quelques frais imprévus sont survenus au niveau de l'entretien des installations techniques du bâtiment. Cette situation favorable et rassurante fait partie d'une gestion attentive.

Financement – CHF 231'232 (insuffisance (charge))

La somme de CHF 249'181 a été facturée au pot commun du RSSG, mis en place au 1^{er} janvier 2018. Ce montant est déterminé par la commission faïtière (CODEMS), basé sur la comptabilité des investissements du foyer. La dissolution de la réserve de quelque CHF 300'000 constituée pour la construction du 2^e ascenseur a généré un amortissement complémentaire du bâtiment.

Résultats résumés – CHF 38'383 (excédent de produits)

Cet excédent s'entend après attribution de CHF 30'000 à la provision pour la rénovation de la cafétéria dont les travaux sont en cours.



Chiffres clés

Quant aux chiffres clés 2018, on peut constater que 82.9 % des coûts de fonctionnement viennent des charges salariales et sociales. Analysées par mois et par lit, elles correspondent à CHF 7'993. Pour ce qui est de la variation en personnel, comparaison entre 2018 et 2017, elle est très stable, que ce soit dans le secteur soins et tout particulièrement dans le secteur socio-hôtelier. Le taux d'occupation des lits reste élevé et constant.

Bilan

Il présente également une situation très saine. L'immeuble, construit en 1988, est valorisé, après amortissement à hauteur de CHF 590'001. Le bâtiment, à la suite des travaux du 2^e ascenseur, a été réévalué par l'assurance incendie à CHF 9'500'000. Pour ce qui est des fonds propres, ils se situent à plus de 50 % du total du passif, preuve d'un équilibre rassurant. A cela s'ajoutent des provisions pour une somme de CHF 442'377. En ce qui concerne les disponibilités, CHF 684'726 à fin 2018, elles comprennent une somme non négligeable versée par le Service de la prévoyance sociale au terme de l'année 2018 relatif à l'acompte du 4^e trimestre pour les subventions cantonales aux frais d'accompagnement et pour le coût résiduel des soins.

Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour ces comptes 2018 du foyer « La Rose des Vents » et propose à l'Assemblée de les accepter.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, les comptes 2018 du foyer « La Rose des Vents » sont acceptés par l'Assemblée à main levée à l'unanimité.

1. COMPTES 2018 - PRÉSENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE ET DES ORGANES DE RÉVISION, ET APPROBATION

1.2 Commune de Broc

Monsieur le Syndic relève qu'à l'instar des autres communes et dans la lignée des dernières périodes comptables, les comptes 2018 sont très favorables, bouclant sur un bénéfice de CHF 795'909 pour un total de charges de CHF 10'357'390 ; cela après une attribution à la réserve de CHF 791'264. Cette situation, fruit d'une gestion rigoureuse du ménage communal, est de bon augure en vue des investissements prévus, notamment celui lié au complexe sportif et voté tout dernièrement à la quasi-unanimité. L'endettement de la commune quant à lui diminue, malgré les nouveaux investissements consentis ces dernières années, qui ont pu être couverts par les liquidités communales.

Il invite Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances, à présenter les détails de ces comptes.



Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
--------------	-------------	--------------

(en francs, arrondis)

Revenus

Impôts	8'923'265	7'190'332	8'311'741
Taxes	1'197'230	1'184'200	1'202'145
Piscine	144'616	153'333	150'069
Forêts	248'805	252'858	240'088
Administration	45'679	35'800	37'864
Feu	123'091	111'000	120'407
Patrimoine	132'942	125'950	130'001
Péréquation financière intercommunale	690'182	690'182	674'276
Divers	352'940	309'953	357'033
Bénéfice sur vente terrains	85'814	-	20'333
Total des revenus	11'944'563	10'053'607	11'243'957

Charges

Salaires, charges sociales	1'548'919	1'578'400	1'450'123
Charges liées et engagées	5'634'929	5'122'072	4'843'227
Charges financières	829'412	873'817	801'959
Charges refacturables	525'005	573'089	545'005
Autres	1'819'125	1'789'702	1'705'795
Total des charges	10'357'390	9'937'080	9'346'109

Réserves

	791'264	150'308	1'113'588
--	---------	---------	-----------

TOTAUX

11'148'654	10'087'388	10'459'697
-------------------	-------------------	-------------------

EXCÉDENT

795'909	-33'781	784'260
----------------	----------------	----------------

Salaires et charges sociales - CHF 1'548'919

Les salaires communaux sont en diminution en comparaison du budget et en augmentation vis-à-vis des comptes de l'année précédente. Trois collaborateurs, dont deux à temps partiel, ont été engagés au sein de l'administration, de l'édilité et des constructions. Les répartitions qui en découlent ont donc été adaptées en fonction des heures effectuées dans ces secteurs. De plus, d'autres collaborateurs ont dû être remplacés pour maladie ou congé maternité, ce qui a contribué à une augmentation des salaires dans les services de l'administration, des écoles et de la déchetterie.

La récapitulation met également en évidence les salaires imputés à d'autres services, soit à celui du service des curatelles de la Haute-Gruyère, à l'Association intercommunale du comté de Gruyères (AICG) et enfin à l'accueil extrascolaire Timoun.

Les coûts plus élevés dans ces secteurs proviennent :

- d'heures supplémentaires rétribuées pour le service des curatelles
- de plages horaires supplémentaires nécessitant plus de personnel, d'absences pour maladie et maternité et de l'engagement d'une cuisinière pour l'accueil extrascolaire.



Concernant les employés de la STEP, c'est une diminution du temps de travail qui est à l'origine de la baisse enregistrée.

Charges liées cantonales - CHF 3'312'112

La cause principale de l'augmentation des charges liées cantonales est due à l'avant-projet de loi modifiant celle sur la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat dans laquelle des mesures transitoires et compensatoires sont prévues. Ces mesures ont pour effet d'augmenter les charges du personnel enseignant et soignant incluses dans les charges liées cantonales. Afin d'en atténuer les effets, les communes, soutenues par l'Association des communes fribourgeoises, ont pu estimer comptablement cette opération et ainsi constituer une provision en conséquence.

D'autres augmentations plus modestes sont également enregistrées, notamment au niveau des transports scolaires, dont la facture du second semestre 2017 n'a été reçue qu'après le bouclage des comptes de cette période.

Les charges liées à l'accompagnement dans les EMS et aux institutions spécialisées ont également subi une augmentation par rapport aux budgets reçus, en relation avec les charges réelles dépensées par le canton.

Le total des charges liées cantonales subit ainsi une hausse de 18.32 % par rapport au budget, mais seulement de 0.78 % sans tenir compte de la provision créée spécifiquement cette année.

Charges liées des Associations de communes - CHF 1'992'547

Ces charges sont pour la plupart équivalentes au budget. Seules celles liées à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » sont en hausse, après le complément demandé par la Commune de Bulle pour un crédit d'étude de CHF 700'000 concernant la rénovation de la piscine.

Charges diverses engagées - CHF 330'270

Les charges engagées amènent également quelques commentaires au niveau des aides diverses qui sont en nette hausse. En effet, les services auxiliaires scolaires ont dû faire face à de plus nombreuses dépenses en fonction des besoins spécifiques des élèves.

En ce qui concerne les crèches, les enfants qui y sont placés sont plus nombreux et requièrent également de plus importantes subventions en regard de la situation financière de leurs parents. Cette tendance est remarquée depuis quelques années. Dans le sens inverse, les enfants placés auprès des mamans de jour engendrent une part moins importante de charges également depuis plusieurs années.

Enfin, l'accueil extrascolaire présente un dépassement important en regard de ce qui avait été prévu. L'année 2017 ayant été une année de reprise au niveau communal, il était difficile d'estimer les charges futures. Au moment de l'établissement du budget, le nombre de places susceptibles d'être ouvertes à la rentrée scolaire de l'année suivante était inconnu, variant en fonction de la demande. Cela a impacté les charges de personnel. Afin de conserver la qualité des repas servis aux enfants, l'engagement d'une cuisinière en cours d'année a été privilégié, ce qui a également contribué à l'augmentation des charges. Des absences pour maladie ou maternité ont nécessité l'engagement de remplaçants, augmentant également les charges de personnel. Il faut noter qu'au niveau des recettes des parents, qui ont également été impactées par ces modifications, une augmentation de plus de CHF 11'000 est à enregistrer par rapport au budget, soit 25 %. Les recettes des repas sont également supérieures de 9 %. Malgré cela, le déficit est resté élevé.

Les charges de personnel sont de loin les plus coûteuses, suivies par les loyers et les frais de repas. Ces derniers sont en diminution, la part salariale de la cuisinière étant comptabilisée comme salaire. Dès la prochaine rentrée scolaire, différents changements seront opérés, qui réduiront les coûts de ces dépenses :

- déménagement dans une salle de classe, les locaux du Village de la Paix n'étant plus disponibles,
- repas fournis par un nouveau traiteur de la région.



Piscine - CHF 127'461 (perte nette)

L'année 2018, dont la météo favorable a contribué à l'augmentation des recettes, présente une perte moins élevée que prévu. Les charges d'exploitation ont pu être maîtrisées, notamment au niveau de l'entretien, dont certains travaux nécessaires lors de mauvaises conditions hivernales doivent être budgétisés par prudence et n'ont pas été réalisés. Les frais d'eau et d'électricité, tributaires des heures d'ouverture, sont par contre plus élevés. Pour l'année 2018, seuls quatre jours de fermeture ont été enregistrés contre huit en 2017.

Édilité – CHF 743'138

Les frais liés à l'édilité sont pour la plupart stables, voire en diminution. Seuls ceux concernant l'entretien des routes sont en hausse laissant apparaître une augmentation totale pour ce service de 12 % par rapport au budget, mais une diminution de 5 % par rapport à l'an dernier.

Différents travaux routiers ont été effectués :

- réparation des escaliers des Chenevières : une estimation a été provisionnée pour une partie de la réfection,
- travaux à la route du Larret (places de parc et mur) : une provision a été effectuée, mais des frais liés à la sécurité lors du chantier ont dû être ajoutés,
- couche de roulement à la rue du Château : l'entier de la couche de roulement a été effectué alors que seule une partie était budgétisée, afin d'éviter les rapiécages
- couche de roulement à la route de la Côte Sud : réalisée selon le budget.

Dans ce montant est également compris le projet relatif à la place de vie Ammann. Les travaux sont actuellement en phase finale. Le financement voté lors du budget, soit l'utilisation du don octroyé par la Société de jeunesse, un prélèvement sur le fonds d'embellissement et sur celui créé pour les infrastructures routières en relation avec la société Nestlé, a été intégré en 2018.

Approvisionnement en eau – CHF 53'445 (excédent de recettes)

Ce domaine est autofinancé, permettant une attribution aux réserves de CHF 53'445. Les différents postes sont stables par rapport au budget et aux comptes précédents.

Épuration des eaux – CHF 132'604 (excédent de recettes)

L'épuration des eaux est également autofinancée, avec une attribution nette aux réserves de CHF 132'604. Les produits supplémentaires proviennent notamment des taxes des nouvelles constructions reliées au système d'épuration. Les charges sont composées principalement des frais en relation avec l'AICG, en diminution cette année. Les intérêts et amortissements sont en augmentation, en relation avec l'avancement des travaux liés au Plan général d'évacuation des eaux.

Gestion des déchets – CHF 46'248 (excédent de charges)

Les recettes liées à la gestion des déchets étant en baisse, cela ramène la couverture des charges par les produits à hauteur de 82.4 %, taux supérieur au minimum de 70 % imposé par le Service des communes et à celui du budget. La baisse de produits sur les taxes au sac et les conteneurs s'explique par une meilleure gestion des déchets ménagers par les citoyens. La discipline de tri consentie tout au long de l'année se répercute également sur les charges, qui sont en diminution. Le changement de prestataire pour l'évacuation des déchets est aussi à l'origine de cette diminution de charges. Le taux de couverture plus bas est également influencé par les charges de personnel en augmentation qui enregistrent des frais de remplacement pour maladie.

Forêt – CHF 58'992 (excédent de charges)

Les résultats relatifs au service des forêts présentent un excédent de charges. Les recettes, bien que plus élevées qu'en 2017 grâce aux subventions, sont inférieures au budget. Liées aux travaux de transports et de débardage en augmentation, elles n'ont pu être réalisées à cause des conditions météorologiques hivernales survenues plus tôt que prévu en automne dernier. Le bois, ainsi stocké en altitude, ne pourra être vendu que lorsqu'il sera déplacé vers la plaine, dès le retour des beaux jours.



Les charges de personnel sont en diminution, les travaux liés aux forêts étant effectués en partie par des entreprises extérieures et comptabilisés dans les frais de transport et de débardage.

Impôts – CHF 8'760'094 (produit net)

Les rentrées fiscales présentent une augmentation importante en comparaison du budget, estimé prudemment. Celle-ci est répartie de la manière suivante entre les différents types d'impôts :

- Impôts des personnes physiques :
 - augmentation de CHF 700'000,
 - de nouveaux contribuables sont à l'origine de cette situation confortable, mais également le solde des impôts à recevoir pour les années antérieures qui est en augmentation, ainsi qu'une estimation prudente du budget.
- Impôts des personnes morales :
 - l'augmentation de CHF 300'000 provient également d'une estimation très réservée, la situation des entreprises pouvant évoluer très rapidement en fonction du marché économique.
- Impôts conjoncturels :
 - ceux-ci laissent apparaître une augmentation de CHF 360'000 par rapport au budget,
 - ces recettes sont ponctuelles, difficilement estimables, et ne peuvent être considérées comme un apport régulier à prendre totalement en compte pour les prochaines années,
 - l'évolution des ventes de biens immobiliers en est le facteur principal et dépend uniquement du choix des propriétaires pour la remise de leur bien,
 - de plus, transitant par le canton, elles ne sont pas toujours remises aux communes au cours de la même année que la transaction immobilière.

Au final, une augmentation de 24 % est donc enregistrée par rapport au budget, alors qu'en regard des comptes 2017, seule une augmentation de 7 % apparaît, dans la continuité des années précédentes.

L'impôt sur les personnes physiques présente depuis 10 ans une tendance à l'augmentation assez régulière, avec une différence de plus de CHF 1.1 millions entre 2009 et 2018. Ceci est dû en grande partie à l'arrivée de nouveaux citoyens, amenant des apports fiscaux supplémentaires. Les futurs projets de construction sur le sol communal sont donc déterminants pour garder une évolution dans ce sens. L'attrait des infrastructures communales et privées proposées est également un atout pour attirer de nouveaux contribuables.

Les impôts sur le revenu des personnes physiques représentent à eux seuls plus de 62 % des recettes fiscales et sont donc déterminants pour financer le ménage communal, mais également les investissements. En regard, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales représente 7.5 % des impôts totaux.

Monsieur William Horner demande des précisions sur les recettes des personnes morales qui ont sensiblement augmenté et quel en sera l'impact.

Monsieur Claude Cretton répond qu'en analysant les comptes, il apparaît que cette augmentation est engendrée par plusieurs sociétés et plus, comme par le passé, par une seule et grande entreprise locale. Lorsque le nouveau taux d'imposition sera décidé au niveau cantonal, les conséquences seront prises en compte pour 2020.

Monsieur William Horner souhaite savoir ce qu'il en est de la provision de CHF 791'264 mentionnée sur la convocation à la présente assemblée et demande si la contribution à la restructuration de la caisse de prévoyance de l'Etat a été budgétisée et pour quel montant.

Monsieur Claude Cretton répond que la somme provisionnée est de CHF 491'000.

Monsieur William Horner relève que le Conseil d'Etat, à l'époque de Claude Laesser, parlait déjà de cette problématique de recapitalisation. La situation des employés de l'Etat à laquelle la commune n'a pas le choix de participer et qui est prélevée par les impôts qui sont déjà suffisamment élevés à Broc n'est pas la même pour les employés communaux.



Il s'agit du syndrome du déversement des charges du canton sur les communes et il ne l'accepte pas personnellement, car l'Etat qui est manifestement généreux envers son personnel a tardé à recapitaliser depuis longtemps. Il appartient au Grand Conseil de lutter contre une pareille situation, car le dénouement de l'affaire est une solution de facilité et préterite ceux qui doivent payer.

Monsieur Claude Cretton reconnaît qu'il est difficile d'intervenir dans ce dossier.

Monsieur le Syndic ajoute, en qualité de Député, que le sujet sera traité cet automne au Grand Conseil qui a déjà discuté de trois variantes qui n'ont pas donné satisfaction. Une quatrième devra être débattue et au niveau des communes, qui comptent dans leurs charges celles du personnel enseignant, la commune a décidé de prévoir une réserve de près de CHF 500'000 comme cela a été préconisé par l'Association des communes fribourgeoises.

Monsieur William Horner remarque que le Canton enregistre année après année de bons résultats comparés à la situation des entreprises qui est bien plus compliquée. Il s'agit d'une inégalité de traitement entre le personnel cantonal et communal. La commune doit s'y opposer. Monsieur Claude Cretton constate que le phénomène de déversement des charges du canton sur les communes est bien connu.

Intérêts, frais financiers, amortissements et autres charges financières – CHF 715'610

Aucun emprunt supplémentaire n'ayant été effectué, les intérêts et amortissements sont en baisse régulière. Les pertes sur débiteurs font l'objet d'un suivi régulier, permettant un encaissement annuel auprès des différents débiteurs, malgré leur situation parfois précaire.

Patrimoine – CHF 101'843 (excédent charges)

Le patrimoine communal fait l'objet d'un entretien attentif pour lequel une augmentation des charges a été enregistrée. Différents travaux ont pu être effectués aux chalets des Grosses Ciernes, des Petites Ciernes et des Monts de Joux, mais les subventions liées, dont les demandes ont été déposées auprès du canton durant l'année considérée, n'ont pas pu être enregistrées dans cette même période.

Tableau général des charges – CHF 10'357'390

Le tableau général des charges présente une situation stable, mis à part les charges liées, en augmentation de 2 % et représentant plus de la moitié des dépenses communales. A noter que celles-ci ne dépendent pas directement des décisions politiques communales.

Résumé des autres charges – CHF 1'819'125

Les charges de l'administration comprennent, outre celles habituelles, différents frais liés à la mise à jour des outils informatiques. Au niveau de l'ordre public, ce sont celles liées à la verbalisation des véhicules et aux abris de protection civile qui sont comptabilisées. Pour l'enseignement et la formation, l'incertitude quant à la prise en charge de certains frais dans la répartition entre le canton et la commune est répercutée dans ces chiffres. Les transports et communications comprennent également les frais routiers. L'économie est composée pour l'essentiel des comptes forestiers. Enfin, le compte *Finances et impôts* reprend les charges liées aux frais d'encaissement des impôts et les pertes sur débiteurs.

Tableau général des revenus – 11'944'563

Il présente une situation plus favorable que le budget et que l'année précédente. Les rentrées fiscales, principales ressources du ménage communal sont en hausse de 1 % par rapport à 2017 et représentent les trois quarts des apports communaux. Les taxes encaissées représentent quant à elles 10 % des ressources, alors que la péréquation financière cantonale s'élève à 6 % et les autres apports communaux à 9 %.



Produits divers – CHF 352'940

Les revenus compris dans le compte de l'ordre public englobent à la fois les recettes des amendes de parquage et les locations des locaux de l'abri de protection civile. Le compte *Enseignement et formation* correspond à la participation de la Commune de Botterens dans le cadre du cercle scolaire. Dans la culture et les loisirs, ce sont les cartes AG-Flexi qui sont principalement source de recettes. Au niveau de la santé et des affaires sociales, les gains enregistrés proviennent des remboursements des factures dentaires par les parents. Les transports et communications voient leurs produits augmenter grâce aux locations des locaux, mais également aux remboursements liés aux frais d'entretien du sentier des gorges de la Jogne, dont les dégâts ont été importants en 2018. La protection et l'aménagement du territoire présente les produits liés à l'encaissement de taxes de concession, d'émoluments de permis de construire et les participations liées aux travaux de démoustication. Pour terminer, le compte *Finances et impôts* est prétérité par les subventions des chalets.

Récapitulatif analytique des résultats – CHF 795'909 (excédent de revenus)

Les comptes 2018 laissent ainsi apparaître un bénéfice semblable aux années précédentes, grâce à des recettes en hausse et une gestion suivie des différentes charges. Cette situation exceptionnelle permet à la commune d'attribuer un montant de CHF 605'214 à la réserve pour les investissements futurs et d'afficher un excédent de revenus de CHF 795'909. La bonne santé financière de la commune permettra d'obtenir les liquidités nécessaires auprès des instituts financiers pour l'exécution des investissements déjà votés.

Bilan

Le bilan affiche des actifs en augmentation. Les actifs circulants enregistrent une augmentation de 13 % par rapport à 2017, et de 25 % par rapport à 2016. Dans les actifs immobilisés, ce sont les bâtiments communaux qui prennent de la valeur avec le début des travaux du complexe sportif, soit ceux liés au concours et au crédit d'étude. L'endettement communal suit la tendance des dernières années, en diminuant régulièrement, tant au niveau des dettes à court terme que de celles à moyen et long terme liées aux investissements. Les réserves et provisions ont, quant à elles, augmenté et la fortune de la commune est alimentée par le résultat de l'exercice pour atteindre près de CHF 6 millions. Ces éléments démontrent que les situations exceptionnelles réalisées ces dernières années perdurent encore cette période. Cela permettra d'appréhender les nouvelles situations moins favorables qui se profileront ces prochaines années, tant au niveau des charges liées (construction du CO de Riaz, charges scolaires, frais liés à la prévoyance du personnel de l'Etat, etc.) que des revenus fiscaux (nouvelle loi sur l'imposition des entreprises) ou encore des investissements communaux et intercommunaux.

État des investissements au 31 décembre 2018

Les investissements communaux finalisés cette année sont au nombre de deux, soit le concours du complexe sportif de la Plaine des Marches et l'achat d'une balayeuse pour l'édilité. Ils ont tous deux permis une économie d'environ 7 % par rapport au budget voté. Les investissements en cours à fin 2018 ont déjà été réalisés à hauteur de 66 %. Ceux votés il y a une année ont déjà débuté, bien que financièrement, les frais engendrés représentent une quantité négligeable, raison pour laquelle les coûts engagés ne sont pas mentionnés.

Évolution de l'endettement à 5 ans

Les investissements présentés précédemment ont engendré des dettes, dont l'évolution diffère en fonction de leur utilisation. Pour le fonds de roulement, celles-ci sont plutôt stables, augmentant au final de 4 % durant les cinq dernières années. En ce qui concerne les dettes liées aux investissements divers, celles-ci ne représentent plus que 45 % de celles de 2014, grâce aux remboursements et au fait que les derniers projets ont été financés directement par les liquidités communales.



Enfin, les investissements en liaison avec l'eau potable et l'épuration des eaux ont progressé à hauteur de 16 % par rapport à 2014, les derniers travaux exigeant des liquidités par emprunt pour l'autonomie en eau potable ayant été réalisés en 2015. En résumé, l'endettement total a régressé de 17 % depuis 2014, les liquidités ayant été assez élevées pour financer les investissements. Cela laisse la place aux différents engagements à prévoir pour le complexe sportif notamment.

Analyse financière

La situation financière actuelle de la commune est donc saine, depuis plusieurs années. L'analyse de l'évolution des indicateurs sur les cinq dernières années conforte le résultat en ce sens. Le degré d'autofinancement, reflétant la part des nouveaux investissements qui est autofinancée sans devoir emprunter, peut être qualifié de très bon puisqu'il dépasse largement les 100 %. La quotité des intérêts détermine la part des produits de fonctionnement que la commune consacre au paiement des intérêts nets. Elle devient de plus en plus faible au fil des années, démontrant que les intérêts des dettes chargent de moins en moins le ménage communal. La dette brute par rapport aux revenus indique l'importance de l'endettement de la commune et des entités qui en dépendent par rapport aux produits structurels de fonctionnement. La tendance est également à la baisse, passant de 43 % à 30 % en cinq ans. Cela permet une utilisation des revenus pour d'autres affectations. L'endettement net par habitant permet à la commune d'apprécier son niveau d'endettement. Il s'amointrit d'année en année jusqu'à devenir négatif, ce qui laisse apparaître que le patrimoine financier est plus élevé que les engagements et permet donc son recouvrement total. La marge nette d'autofinancement structurelle indique le bénéfice réel de la commune avant amortissements supplémentaires et attributions aux réserves non obligatoires. Elle reflète la bonne santé constante de la commune.

Les taux de couverture exigés par le canton pour les charges environnementales sont respectés, atteignant les 100 % pour l'approvisionnement en eau et la protection des eaux et plus des 70 % imposés pour la gestion des déchets.

Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission, concernant ces comptes communaux 2018 et propose à l'Assemblée de les accepter.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, les comptes 2018 de la Commune de Broc sont acceptés par l'Assemblée à main levée avec 4 abstentions.

2. RÈGLEMENT SCOLAIRE – PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS ET APPROBATION

Monsieur le Syndic invite Madame Isabelle Sudan, conseillère communale en charge des écoles notamment, à présenter ce dossier.

Préambule

Ce règlement a été révisé pour donner suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale scolaire et a été travaillé sur la base d'un règlement type mis à disposition par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) qui propose, selon les articles, certaines variantes. Ce règlement a ensuite été soumis pour examen à la DICS. Il est lié à la convention intercommunale conclue entre les communes de Broc et Botterens.

Art. 2 Transports scolaires

La commune organise et finance les transports scolaires moyennant conditions.



Art. 3 Sécurité sur le chemin de l'école

Les élèves qui se rendent à pied à l'école utilisent les passages desservis par les patrouilleurs. Ils peuvent se servir de leur bicyclette sous la responsabilité de leurs parents. Ceux-ci accompagnant leurs enfants en voiture à l'école, les déposent et les attendent en dehors du périmètre scolaire sur les places de stationnement prévues à cet effet. Les enfants ne sont pas autorisés à venir à l'école à vélo avant d'avoir suivi les cours de la sécurité en 6H. Le Conseil communal encourage les enfants à se rendre à l'école à pied.

Art. 5 Contributions pour les fournitures scolaires et certaines activités scolaires

Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps. Elle a été fixée à CHF 16 par élève et par jour.

Art. 9 Conseil des parents

Le Conseil des parents a été mis en place en remplacement de la commission scolaire. Il a été constitué pour une durée minimale de trois ans comme suit :

- deux représentants des communes du cercle scolaire
- trois parents de la Commune de Broc
- deux parents de la Commune de Botterens
- un responsable pour représenter le corps enseignant
- le ou la responsable d'établissement.

Le secrétariat est assuré par la Commune de Broc qui a prévu un pourcentage au sein de son personnel à cet effet. Le Conseil des parents se réunit au moins deux fois par année scolaire. Il coordonne des actions pour l'école, par exemple l'organisation du loto des écoles, Pédibus, les patrouilleurs, etc. Il n'a aucun pouvoir de décision, juste des propositions et des actions. Il est composé comme suit :

- | | |
|-------------------------------|---|
| - Isabelle Sudan | Présidente et représentante de la Commune de Broc |
| - Hervé Moser | Vice-président et représentant de la Commune de Botterens |
| - Gilles Gremaud | Membre de Broc |
| - Sylviane Krieger | Membre de Botterens |
| - Manuel Eugénio Pena Milagre | Membre de Broc |
| - Gonzague Romanens | Membre de Botterens |
| - Sandrine Savary | Membre de Broc |
| - Joëlle Joye | Enseignante |
| - Malorie Gachet | Responsable d'établissement |

Art. 12 Accompagnement des devoirs

En fonction des besoins recensés, le Conseil communal peut mettre en place des modalités d'accompagnement des devoirs.

Art. 14 Tarif des redevances

Le Conseil communal édicte un tarif des taxes et participations prévues dans le règlement dans les limites fixées par ce dernier pour chaque type de redevance :

- Transports scolaires
 - frais de repas : CHF 8.50/repas
 - indemnité pour l'organisation des transports : CHF 0.74/km
- Contribution pour les frais de repas et pour certaines activités scolaires
 - frais de repas : CHF 16/jour
- Fréquentation de l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langues
 - participation : CHF 1'000/élève

Monsieur le Syndic demande si l'assistance souhaite la lecture du règlement dans son entier, mais cela n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, le nouveau Règlement scolaire de la Commune de Broc est accepté par l'Assemblée à main levée à l'unanimité.



3. RÈGLEMENT CONCERNANT LA PERCEPTION D'UN IMPÔT SUR LES APPAREILS DE JEU ET SUR LES APPAREILS AUTOMATIQUES DE DISTRIBUTION – PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS ET APPROBATION

Monsieur le Syndic invite Monsieur Denis Rime, conseiller communal en charge de la police notamment, à présenter ce dossier.

Le règlement communal concernant la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution date de 1985. Suite aux différentes modifications de la loi sur les communes, le Conseil communal propose de le modifier et de l'adapter.

La principale modification concerne l'article 3 qui traite des types d'appareils soumis à l'impôt et des tarifs appliqués. L'impôt est perçu par an et par appareil selon le tarif suivant :

- | | |
|---|----------|
| a) Appareils à sous servant aux jeux d'adresse | CHF 200 |
| b) Appareils de distraction : | |
| - flipper, football de table, billard, jeu de fléchettes, jeu vidéo, jeu de quilles (par piste) | CHF 50 |
| - jeux d'enfants | gratuits |
| c) Distributeurs de marchandises : | |
| - distributeur de boissons, de cigarettes, de carburant, appareils de nettoyage | CHF 50 |
| d) Juke-Box | CHF 50 |

Monsieur le Syndic demande si l'assistance souhaite la lecture du règlement dans son entier, mais cela n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, le règlement concernant la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution est accepté par l'Assemblée à main levée à l'unanimité.

4. DIVERS

PRÉSENTATION DE YAEL PICCAND, NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL

Comme annoncé lors de la dernière assemblée, Monsieur Yael Piccand remplace Monsieur Kevin Menoud, conseiller communal démissionnaire au 31 mars dernier. Monsieur le Syndic le remercie de se mettre à la disposition de la collectivité et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil.

Monsieur Yael Piccand se présente : il est arrivé de Bulle pour s'établir à Broc ce printemps, vit en concubinage avec Stéphanie Schindler avec qui il a deux filles, il travaille dans le domaine bancaire, se réjouit d'avoir pu rejoindre le Conseil communal de Broc pour participer au développement de la commune et remercie les membres de leur accueil.

L'assistance l'applaudit.

FRIAC (FRIBOURG AUTORISATION DE CONSTRUIRE)

Monsieur Jean-Marc Horner, conseiller communal en charge des constructions, annonce que le Grand Conseil a donné son aval, le 8 février 2017, aux modifications de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC), qui créent les bases légales nécessaires à l'introduction de la nouvelle application web pour la gestion électronique des demandes préalables ainsi que des procédures simplifiées et ordinaires de permis de construire, FRIAC (FRIBOURG Autorisation de Construire). La nouvelle application va permettre une informatisation complète, depuis l'élaboration du dossier jusqu'à la délivrance du permis d'occuper et améliorera l'efficacité et l'efficience du traitement des dossiers. Elle s'inscrit dans le développement de la cyberadministration comme outil de prestation de services.



Neuf communes (Bulle, Châtel-Saint-Denis, Guin, Estavayer, Mont-Vully, Morat, Planfayon, Romont et Treyvaux) utilisent cette application depuis le 01.02.2018. Cette phase pilote touche à sa fin. Dès le 3 juin 2019, tous les dossiers de demande de permis de construire (ordinaire, simplifiée et préalable) devront être déposés de manière électronique, via l'application FRIAC dans l'ensemble des communes du canton. Pour ce faire, les personnes concernées devront se créer un compte informatique personnel auprès de l'Etat, qui leur permettra de gérer et de déposer leurs dossiers en ligne. Pour garantir à chacun/e la possibilité d'effectuer une demande de permis de construire, le/la requérant/e pourra demander à la commune, subsidiairement au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), et contre émoluments, la saisie électronique de la demande, des plans et des annexes nécessaires. Dans un premier temps, un nombre déterminé de dossiers papier sera demandé en parallèle au dépôt électronique, en fonction de la procédure. Cette question sera réexaminée lorsque la législation cantonale aura déterminé les moyens d'identification et d'authentification électroniques reconnus par l'Etat dans le cadre des procédures administratives et que les bases de l'archivage de documents numériques auront été posées. L'administration notifiera également le permis de construire ainsi que toute autre décision au sens des articles 4 et 66 CPJA au format papier, par la poste et par publication (arts 34, 35 et 68 CPJA). L'envoi des décisions s'effectuera sous forme électronique lorsque l'Etat disposera des bases légales et des infrastructures techniques garantissant la reconnaissance de ce mode de procéder.

RUISSEAU DE CONTOURNEMENT DE LA JOGNE

Monsieur Jean-Marc Horner, conseiller communal et président du groupe de travail pour la démoustication de la zone amont du lac de la Gruyère dans le cadre de laquelle est abordé ce dossier, souhaite donner une réponse à l'intervention de Monsieur Jean-Pierre Leu lors de la dernière assemblée.

Il annonce que le Groupe E attend la décision d'assainissement de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Par cette décision, l'OFEV accepte le financement des travaux, soit tous les travaux sauf la brèche en rive droite de la Jogne et les abris à poissons qui sont à la charge de Groupe E.

Cette décision est espérée d'ici juin. La planification suivante est prévue :

- préparation de l'appel d'offres
- appel d'offres marché public
- automne 2019 : évacuation des gravats sur le terrain ex Jeckelmann
- janvier – avril 2020 : réalisation du ruisseau dans la zone alluviale et de la brèche en rive droite
- juillet – septembre 2020 : réalisation du seuil sur la Jogne, de l'abaissement du radier de la Jogne et construction du ruisseau sur la partie amont jusqu'à l'ancien port
- septembre – octobre 2020 : mise en service.

Si la décision de l'OFEV arrive après juin, le planning sera le suivant :

- préparation de l'appel d'offres
- appel d'offres marché public
- avril – mai 2020 : évacuation des gravats sur le terrain ex Jeckelmann
- juillet – septembre 2020 : réalisation du seuil sur la Jogne, de l'abaissement du radier de la Jogne et construction du ruisseau sur la partie amont jusqu'à l'ancien port
- janvier – avril 2021 : réalisation du ruisseau dans la zone alluviale et de la brèche en rive droite
- avril – mai 2021 : mise en service.

SLOWUP LA GRUYÈRE 2019

Monsieur Denis Rime, conseiller communal, annonce que cette manifestation annuelle aura lieu le dimanche 14 juillet en Gruyère.



Cette année, les participants emprunteront un nouveau parcours pour traverser notre localité, arrivant de la Route de Morlon, ils passeront par la Route du Lac, à l'arrière de l'usine Nestlé, la Rue du Martinet, la Route des Moulins, la Rue du Baly et rejoindront le tracé des années précédentes à la Rue du Moléson. A noter que le trafic sera bidirectionnel sur le haut de la Route des Moulins. Comme de coutume, un dispositif de circulation sera mis en place. L'information sera publiée dans le numéro 3/2019 de notre journal local *LA VIE BROCOISE* qui paraîtra au mois de juin, au pilier public et sur le site Internet www.broc.ch.

PATROUILLEURS SCOLAIRES

Madame Isabelle Sudan, conseillère communale, relève que la commune est toujours à la recherche de patrouilleuses et patrouilleurs adultes pour la prochaine rentrée scolaire, afin d'assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. La surveillance du passage piéton accompagnée d'un enfant est rémunérée à raison de CHF 5 par tranche horaire. Renseignements et inscription auprès de l'Administration communale par téléphone au 026 921 80 10 ou sur administration@broc.ch.

PISCINE COMMUNALE – SAISON 2019

La saison 2019 de la piscine débutera le samedi 1^{er} juin pour se terminer le dimanche 1^{er} septembre. L'horaire d'ouverture est le suivant : 10h00 - 19h30. La buvette sera tenue par notre nouveau tenancier, Monsieur Michel Perler, qui proposera une petite restauration.

UTILISATION DE L'ACRONYME « CHF »

Monsieur William Horner relève qu'il a constaté l'utilisation de l'acronyme « CHF » qui, à son sens, devrait être remplacé par « francs », tout comme le fait Bulle, Nestlé Monde et faisant référence à l'usage dans le cadre de l'OCDE (organisation de coopération et de développement économiques).

Monsieur Claude Cretton relève que ce sigle est utilisé par toutes les entreprises, qu'il est absolument légal et répandu. La pratique ne sera donc pas modifiée.

CONSTRUCTION DU QUARTIER DES VILLAS « L'ESSENTIELLE »

Monsieur Stéphane Corpataux demande des nouvelles du chantier de ce quartier situé à la Fin-Derrey, car les palissades ont été posées il y a plus de 3 mois et il se demande si c'est normal que les travaux n'aient pas débuté depuis.

Monsieur Jean-Marc Horner, conseiller communal, répond qu'aux dernières nouvelles la vente de villas se poursuit via l'agence immobilière Domicim. Les palissades ont été posées pour délimiter la zone de chantier et le premier coup de pioche a bien été donné ; les travaux vont s'enchaîner par étapes.

Monsieur Bruno Pasquier, fontainier communal présent dans l'assistance, précise que les travaux devraient débuter au début juillet, selon la dernière séance de chantier.

DÉVELOPPEMENT DE LA 5G À BROC

Monsieur Dominique Tissot demande quel est le point de vue du Conseil communal concernant la 5G.

Monsieur le Syndic relève qu'il s'agit d'un grand débat à tous les échelons de notre société (communal, cantonal et fédéral). En qualité de Député, il a déposé une question au Grand Conseil : la mise en place d'une antenne distribuant la 5G sur une ancienne antenne n'est pas soumise à autorisation ou nouvelle demande. La procédure n'est pas encore claire et l'Office fédéral de l'environnement doit rendre un rapport d'ici juillet prochain.

Aucune demande n'est parvenue au Conseil communal pour l'instant, mais il n'est pas sachant si des privés ont été abordés.



La parole donnée à l'assistance n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements aux présidents et aux membres des différentes commissions communales, à l'ensemble du personnel communal, de la STEP et du foyer « La Rose des Vents », au service des curatelles Haute-Gruyère, à l'accueil extrascolaire Timoun, au CSPi Grevîre, au Conseil paroissial, à son président, Monsieur Sébastien Murith, et à sa conseillère et ses conseillers, aux membres du corps enseignant, à la rédaction de *LA VIE BROCOISE*, ainsi qu'à la famille Gill pour la mise à disposition de la salle.

Il remercie également les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée, de la confiance placée dans les Autorités communales et leur souhaite une belle saison estivale.

Monsieur le Syndic lève la séance à 21h21.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :



Stéphane Sudan

La Secrétaire :

Anette Cetinjanin
Leuzinger